



# Gros plan

Décembre 2007

Volume 18, n° 2

Bulletin du Tribunal d'appel de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail

## Nouvelle réglementation pour les représentants parajuridiques

Par suite de changements apportés à la législation, le Barreau du Haut-Canada est maintenant responsable de la réglementation des activités de la plupart des personnes offrant des services parajuridiques, tels que les services de représentation dans les instances du Tribunal. À l'avenir, seules les personnes ayant réussi un programme d'études de services juridiques approuvé en Ontario pourront demander un permis de parajuriste. Entre-temps, le Barreau a accepté les demandes de permis de parajuriste provenant de

représentants d'expérience (demandes fondées sur les droits acquis) et de certains diplômés d'études parajuridiques postsecondaires (demandes fondées sur les dispositions de transition). Ces personnes doivent réussir un examen d'admission offert au début de 2008 pour obtenir un permis de parajuriste. Elles doivent aussi avoir l'assurance responsabilité civile exigée du Barreau du Haut-Canada et se conformer au **Code de déontologie des parajuristes** établi par ce même organisme.

La date limite pour les demandes fondées sur les droits acquis était le 31 octobre 2007. **Depuis cette date, seuls les candidats au processus d'octroi de permis de parajuriste peuvent représenter des parties à titre de parajuristes dans les instances du Tribunal.** Pour vérifier si un représentant est candidat au processus

*voir NOUVELLE RÉGLEMENTATION à page 4*

## Directives de procédure 2007 maintenant disponible

Au cours de la dernière année, le Tribunal a passé ses directives de procédure existantes en revue, les a révisées et en a créé de nouvelles de manière à assurer que sa procédure d'appel est bien documentée. Du début à la fin de ce processus, nous avons fait un effort concerté pour rédiger les directives de procédure dans un style accessible et facile à lire.

Plus de trente directives de procédure ont résulté de cette initiative. Ces directives de procédure décrivent les procédés du Tribunal en vue d'une plus grande transparence et d'une meilleure accessibilité. L'ensemble complet des directives de procédure de 2007 est maintenant offert sur le site Web du

Tribunal en français à [www.wsiat.on.ca/french/wsiatDocs/pracdir\\_2007/findex.htm](http://www.wsiat.on.ca/french/wsiatDocs/pracdir_2007/findex.htm) et en anglais à [www.wsiat.on.ca/english/wsiatDocs/pracdir\\_2007/index.htm](http://www.wsiat.on.ca/english/wsiatDocs/pracdir_2007/index.htm).

Les directives de procédure sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2007. Elles révoquent et remplacent les anciennes directives de procédure sur le même sujet. Si l'adoption des directives de procédure est survenue pendant l'instruction d'une instance au Tribunal, le vice-président ou comité peut émettre toute ordonnance nécessaire à un processus équitable (voir la *Directive de procédure : Pouvoir en matière de pratique et de procédure*, point 3.0).

*voir DIRECTIVES DE PROCÉDURE à page 4*

# Dernières nouvelles au sujet du site Web du TASPAAAT (www.wsiat.on.ca)

## À propos des appels

Le contenu de la section *À propos des appels* a été considérablement remanié par suite de l'élaboration du nouvel ensemble de directives de procédure entré en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2007. Cette section a été remaniée en utilisant du texte emprunté des directives de procédure de manière à assurer l'uniformité de la description de la procédure d'appel du Tribunal. La plupart des sous-sections se termine maintenant par une liste de documents connexes comprenant les directives de procédure, la législation et les formulaires pertinents. La section est maintenant organisée comme suit :

- **Tribunal – Général**
- **Représentants**
- **Étape préparatoire à l'audience**
- **Audition**
- **Étape consécutive à l'audience**
- **Directives techniques**

- **Services du Tribunal**

## Deux nouvelles sections : Documents du TASPAAAT et Autres liens

Les principaux liens de navigation au côté gauche de la page d'accueil et à la partie supérieure de chaque page Web comportent deux nouvelles sections : *Documents du TASPAAAT* et *Autres liens*. Ces nouvelles sections renferment des documents d'information auparavant situés à la section *Ressources*. Elles ont été créées pour simplifier l'information et fournir un accès rapide à des documents utilisés fréquemment. La section *Documents du TASPAAAT* renferme des liens permettant d'accéder directement à des documents fréquemment utilisés tels que les directives de procédure, la législation et les publications. La section *Autres liens* contient des liens menant à des ressources juridiques et médicales ainsi qu'à d'autres organismes.

Prière de transmettre questions et commentaires au sujet du site Web à la gestionnaire Web à [webmaster@wst.gov.on.ca](mailto:webmaster@wst.gov.on.ca).

---

## MEMBRES DU TRIBUNAL

Depuis la parution du dernier numéro de *Gros plan* (mai 2007), **Kumail Karimjee**, **Rosemary Muzzi**, **Shirley Netten** et **Angus Patterson** ont été nommés vice-présidents et vice-présidentes à temps partiel alors que **Kelly Hoskin** a été nommée membre à temps partiel.

Pendant la même période, les postes d'**Andrew Baker**, vice-président, et de **Mary Christie**, membre, ont été convertis de temps partiel à plein temps pour le reste de leur mandat.

**Julia Noble** et **Susan Peckover** ont obtenu le renouvellement de leur mandat de vice-présidentes à plein temps. **Maureen Doyle**, **Robert Gale**, **Bernard Kalvin** et **David Mullan** ont obtenu le renouvellement de leur mandat de vice-présidente et de vice-présidents à temps partiel. Le poste à plein temps de **Rosemarie McCutcheon**, vice-présidente, a été converti de plein temps à temps partiel pour le reste de son mandat.

**Richard Briggs** et **Joseph Donaldson** ont obtenu le renouvellement de leur mandat de membres à temps partiel.

## Carole Prest, conseillère juridique du président du TASPAAAT, récipiendaire de 2007 de la médaille de la SOAR-

Le Tribunal d'appel de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (TASPAAAT) est heureux d'annoncer que **Carole Prest**, conseillère juridique du président, est récipiendaire de 2007 de la médaille de la SOAR (Society of Ontario Adjudicators and Regulators). La médaille de la SOAR est décernée annuellement à des personnes qui se sont distinguées par leur contribution exceptionnelle au domaine de la justice administrative.

En plus d'exercer la fonction de conseillère juridique du président du Tribunal, M<sup>me</sup> Prest est la coordonnatrice du Tribunal en matière d'accès à l'information et de protection de la vie privée. Avant de se joindre au Tribunal en 1988, M<sup>me</sup> Prest se spécialisait en recherche juridique comme partenaire dans un cabinet d'avocats de Toronto.

Depuis le début de sa carrière, M<sup>me</sup> Prest participe activement aux activités de la SOAR. Elle a co-présidé le comité de la SOAR sur les règles de pratique, et elle est co-auteure de *Ontario Rules – A Model for Administrative Justice Agencies*. M<sup>me</sup> Prest a participé au comité de travail de la SOAR sur la *Loi sur l'exercice des compétences légales* ainsi qu'au comité mixte de la SOAR et du Procureur général sur les règles de pratique. Elle a coordonné la réponse de la SOAR au Comité de réforme du réseau d'organismes. M<sup>me</sup> Prest a aussi enseigné le droit administratif aux nouveaux membres nommés par décret du Tribunal. Enfin, elle a participé à des séminaires de la SOAR sur la rédaction de décisions, et elle a contribué à la planification de plusieurs Conférences of Ontario Board and Agencies de la SOAR.

M<sup>me</sup> Prest participe aussi activement aux activités de l'Association du Barreau de l'Ontario (ABO). Elle a été membre du comité de planification du programme de l'institut annuel de l'ABO pendant plusieurs années, et elle a exercé deux mandats à titre de présidente de la section du droit administratif de l'ABO. Elle est actuellement ancienne présidente de section. M<sup>me</sup> Prest a fait des présentations sur le droit public et la recherche au cours de préparation au barreau. Elle a été conférencière en matière de droit administratif et d'assurance contre les accidents du travail à différents programmes de formation juridique et à différentes conférences, et elle a publié sur ces sujets. Elle a récemment été membre du Conseil consultatif de modernisation des organismes de l'Ontario.

M<sup>me</sup> Prest a reçu sa médaille lors du dîner des médailles de la SOAR qui a eu lieu le 1<sup>er</sup> novembre 2007.

Le 27 septembre, **Bernard Kalvin**, vice-président du Tribunal, et **Ann Somerville**, conseillère juridique adjointe du président du Tribunal, ont donné une séance sur la rédaction de décisions dans le cadre du cours de formation pour décideurs de la Society of Ontario Adjudicators and Regulators (SOAR).

Le 1<sup>er</sup> novembre, **Ann Somerville**, conseillère juridique adjointe du président du Tribunal, a présidé une discussion d'experts intitulée *Paralegals – Making the Legislation Work on the Ground* à la Conference of Ontario Boards and Adjudicators (COBA) à Toronto. Le groupe d'experts était composé de **Zeynep Onen**, Barreau du Haut-Canada, **Mike Johnson**, Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail, **David Draper**, Commission des services financiers de l'Ontario et **Lois Figg**, Commission de l'immigration et du statut de réfugié.

Le 16 octobre, **Garth Dee** et **Susan Adams**, avocats aux projets spéciaux, ont fait une présentation dans le cadre du service de vidéocommunication de formation juridique permanente du Barreau du Haut-Canada au sujet du droit d'action.

Le 8 novembre, **Garth Dee**, avocat aux projets spéciaux, et **Gillian Shaw**, avocate du Bureau des conseillers juridiques du Tribunal, ont participé à une présentation de la Lancaster House à Toronto. M. Dee a fait le point sur les modifications législatives entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2007, et M<sup>me</sup> Shaw a participé à une discussion d'experts sur les maladies professionnelles.

## ACTIVITÉS DU PERSONNEL

Le 17 mai, **Alison Colvin**, directrice, Services d'information, a participé à une discussion d'experts (*The Outside World – How Do Other Professionals Use KM?*) à la conférence du Arc Group (Moving Beyond KM Technology).

## **Nouvelle Réglementation** suite de page 1

d'octroi de permis de parajuriste, consulter le Répertoire des candidats et candidates parajuristes sur le site Web du Barreau du Haut-Canada à [www.lsuc.on.ca](http://www.lsuc.on.ca). **Les représentants qui n'ont pas fait de demande de permis fondée sur les droits acquis ou sur les dispositions de transition doivent arranger le transfert de leurs dossiers à des personnes autorisées à agir à titre de parajuristes.** Le Tribunal collaborera avec ces représentants pour assurer un tel transfert.

Seuls les représentants faisant partie des groupes énumérés ci-après peuvent continuer à fournir des services juridiques aux travailleurs et employeurs dans les instances du Tribunal : avocats, parajuristes inscrits et particuliers exempts des exigences en matière de permis du Barreau.

Pour de plus amples renseignements au sujet des exemptions au processus d'octroi de permis de parajuriste, communiquer avec le Barreau du Haut-Canada car le personnel du Tribunal ne peut pas fournir de tels renseignements.

Pour de plus amples renseignements au sujet de l'octroi de permis de parajuriste, visiter le site Web du Barreau du Haut-Canada ou téléphoner à cet organisme au 416-947-3315 ou, sans frais, au 1-800-668-7380.

## **Normes de conduite pour les représentants**

Les représentants exempts du processus d'octroi de permis du Barreau du Haut-Canada pour pratiquer à titre d'avocats ou de parajuristes ne sont pas liés par le Code de déontologie de cet organisme; cependant, le Tribunal a un Code de conduite pour représentants qui s'applique à tous les représentants. Le Code établit que toute personne représentant un travailleur ou un employeur a certaines obligations et responsabilités envers son client et le Tribunal. Le Code impose des normes de conduite minimales à toute personne qui représente des parties dans les instances du Tribunal. Pour une copie du Code, visiter le site Web du Tribunal ou en faire la demande à la Bibliothèque des tribunaux du travail de l'Ontario.

## **Directives de procédure** suite de page 1

Les directives de procédure sont organisées sous les rubriques suivantes :

- **Général**
- **Représentants**
- **Étape préparatoire à l'audience**
- **Audition**
- **Étape consécutive à l'audience**

## **Gros plan sur le TASPAAT**

### **Volume 18, numéro 2**

**GROS PLAN** est une publication gratuite du Tribunal d'appel de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail.

Si vous souhaitez faire partie de la liste de distribution de *Gros Plan*, veuillez communiquer avec les Services d'information au: (416) 314-3700.

**Président du Tribunal :** Ian Strachan

**Directrice générale :** Marsha Faubert

**Chef de publication :** David Beattie

**Éditrice :** Dawn Tam Patterson

**Collaborateurs :** Susan Adams, David Beattie, Alison Colvin, Maria Erskine, Marsha Faubert, Melinda Reyes, Ann Somerville

**Version française :** Véronique Lavoie-Naster

**Abonnement :** Mary Pavic

**Tribunal d'appel de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail**

505, avenue University, 7<sup>e</sup> étage  
Toronto ON M5G 2P2

**Téléphone :** (416) 314-8800

**Télocopieur :** (416) 326-5164

**Site Web :** <http://www.wsiat.on.ca>  
[www.wsiat.on.ca](http://www.wsiat.on.ca)

ISSN 1480-5731

## • **Directives de procédure techniques**

Le Tribunal remercie tous les groupes intéressés et représentants qui ont pris le temps de passer en revue la version provisoire des directives de procédure et qui lui ont fourni des commentaires équilibrés et réfléchis. De nombreux changements ont été apportés aux versions provisoires des directives de procédure à la suite de ces consultations.